



DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024

Le maire atteste de la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 18/12/2024. Document affiché à la Mairie de Sérigné pour une durée minimale de 2 mois à compter du 18/12/2024.



Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 Allée de l'île Gloriette – BP24111 -44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<http://www.telerecours.fr>)

CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2024 – 20H30

Délibération N°	Objet	Décision du 17/12/2024
2024-12-141	Nomination d'un secrétaire de séance	Nomme
2024-12-142	Arrêt du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Novembre 2024	Arrêt du PV
2024-12-143	Compte-rendu des décisions prises par le Maire et le 1 ^{er} Adjoint	Prend Acte
2024-12-144	Budget Communal: Décision modificative n°3	Adoptée à l'unanimité
2024-12-145	Budget lotissement le chêne vert: Décision modificative n°3	Adoptée à l'unanimité
2024-12-146	Budget lotissement Le Gerbier: Décision modificative n°1	Adoptée à l'unanimité
2024-12-147	Budget Panneaux Photovoltaïques: Décision Modificative n°1	Adoptée à l'unanimité
2024-12-148	Budget Communal: Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget.	Adoptée à l'unanimité
2024-12-149	Convention Food Truck - Année 2025	Adoptée à l'unanimité
2024-12-150	Convention de Servitude ENEDIS	Ajournée
2024-12-151	Multi'Service: Convention de partenariat - Année 2025	Adoptée à l'unanimité
2024-12-152	Tarifs Communaux	Adoptée à l'unanimité
2024-12-153	Règlement de cantine-garderie à compter du 1/01/2025	Adoptée à l'unanimité
2024-12-154	Droit de préemption urbain - 12 rue du Petit Logis	Adoptée à l'unanimité
2024-12-155	Droit de préemption urbain - parcelle AB 900	Adoptée à l'unanimité
2024-12-156	Droit de préemption urbain - parcelle AB 436	Adoptée à l'unanimité
2024-12-157	Demandes de subvention	Adoptée à l'unanimité

Document affiché le 18 Décembre 2024 conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Yves BAUDRY



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20h30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie - GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine - LÉRIDON Marylène - SCHLICH Ludivine
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain - FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : Madame Julie BOUILLAUD

2024-12-141- Nomination d'un secrétaire de séance

VU les dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de chaque séance du Conseil municipal, il est de tradition de nommer comme secrétaire de séance l'un des conseillers municipaux parmi les noms proposés ci-après :

VU les conseillers proposés :

- BOUILLAUD Julie
- LEBON Sandrine
- PORTRAIT Jean-Hugues

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **De NOMMER** en qualité de secrétaire de séance :
- Mme Julie BOUILLAUD

*Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance,
Julie BOUILLAUD*

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 18 DEC. 2024
et publication du 18 DEC. 2024
Le Maire, Yves Baudry

*Pour extrait conforme
Le Maire
Yves BAUDRY*



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20h30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie - GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine - LÉRIDON Marylène - SCHLICH Ludivine
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain - FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : Madame Julie BOUILLAUD

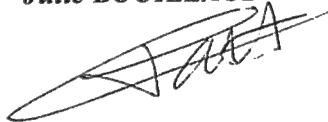
2024-12-142- Arrêt du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 novembre 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 26 novembre 2024 a été transmis par mail le 11 décembre 2024 à Mmes et M. les conseillers municipaux de Sérigné.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

-D'ARRETER le procès-verbal du Conseil municipal de Sérigné du 26 novembre 2024.

*Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance,
Julie BOUILLAUD*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 18 DEC. 2024
et publication du 18 DEC. 2024
Le Maire, Yves Baudry

*Pour extrait conforme
Le Maire
Yves BAUDRY*



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20h30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie - GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine - LÉRIDON Marylène - SCHLICH Ludivine
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain - FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : Madame Julie BOUILLAUD

2024-12-143-Compte-rendu des décisions prises – Maire et Adjoint

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises par le Maire :

- Approbation du devis suivant :
 - ACSVF 2 Formation – 78 € net de TVA pour 7 heures de formation pour la conduite du tracteur < 100 CV avec balayeuse.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises par le 1^{er} Adjoint :

- Approbation des devis suivants :
 - ORAPI – fournitures d'hygiène pour 915.67 € TTC
 - DECOLUM – luminaires de Noël pour 817.44 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

-de **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Maire et le 1^{er} Adjoint ;

*Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance,
Julie BOUILLAUD*

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 18 DEC. 2024
et publication du
Le Maire, Yves BAUDRY

*Pour extrait conforme
Le Maire
Yves BAUDRY*



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20h30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie - GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine - LÉRIDON Marylène - SCHLICH Ludivine
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain - FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : Madame Julie BOUILLAUD

2024-12-144-Budget Communal : Décision Modificative n°3

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2024-03-046 du 26 mars 2024 portant approbation du budget primitif 2024 de la commune ;
Vu la délibération du Conseil Municipal N°2024-10-123 du 15 octobre 2024 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget communal ;
Vu la délibération du Conseil Municipal N°2024-11-130 du 26 novembre 2024 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget communal ;
Considérant la nécessité de prendre en compte la réalisation de travaux en régie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** les ouvertures de crédits selon le détail ci-après :

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
023 Virt à la section d'investissement	023 Virt à la section d'investissement	1135,00 €	042 Opé. d'ordre et de transfert entre sections	722 Immo. corporelles	1135,00 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
040 Opé. de transfert entre sections	21351 bât. publics	1135,00 €	021 Virt de la section de fonctionnement	021 Virt de la section de fonctionnement	1135,00 €

*Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance,
Julie BOUILLAUD*

*Pour extrait conforme
Le Maire
Yves BAUDRY*

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 18 DEC. 2024
et publication du 18 DEC. 2024
Le Maire, Yves BAUDRY



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 13
Conseillers présents : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20h30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie - GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine - LÉRIDON Marylène - SCHLICH Ludivine
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain - FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : Madame Julie BOUILLAUD

2024-12-152-Tarifs communaux

Madame Léridon présente une grille de tarifs : la commission gestion des salles a apporté quelques modifications en ce qui concerne les tarifs des salles. Les tarifs du cimetière demeurent inchangés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

-d'**APPLIQUER** les tarifs communaux tels que présentés en annexe de la présente délibération à compter du 1^{er} janvier 2025.

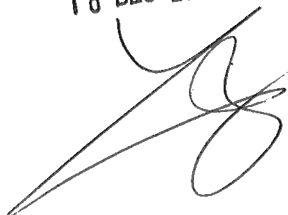
Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance,
Julie BOUILLAUD



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 18 DEC 2024
et publication du 18 DEC 2024
Le Maire,



➤ TARIFS COMMUNAUX 2025

Les tarifs ci-dessous ont été approuvés lors de la séance du Conseil Municipal du 17/12/2024 – Délibération n° 2024-12-152

TARIFS LOCATION SALLE SOCIO-CULTURELLE		
COMMUNE		
Associations	Réunion	Gratuit
Familles	Réunion	80 €
	Vin d'honneur	60 €
	Buffet froid / Utilisation kitchenette	100 €
	Cérémonie Funéraire	Gratuit
Professionnels	Présentation commerciale	80 €
HORS COMMUNE		
Associations	Réunion	80 €
Familles	Réunion	100 €
	Vin d'honneur	80 €
	Buffet froid / Utilisation kitchenette	120 €
Professionnels	Présentation commerciale	100 €
EVENEMENT CULTUREL		
	Exposition / Rencontre ...	Gratuit
CHAUFFAGE	40 € / jour 60 € pour 2 jours consécutifs	

TARIFS LOCATION SALLE MAISON DES ASSOCIATIONS DU PETIT LOGIS et SALLE GUY GORON	
COMMUNE	
1 JOUR	100 €
WEEK-END	130 €
HORS COMMUNE	
1 JOUR	120 €
WEEK-END	150 €
CHAUFFAGE SALLE DES ASSOCIATIONS	CHAUFFAGE SALLE GUY GORON
40 € / JOUR	70 € / JOUR
60 € / WEEK-END	100 € / WEEK-END
MISE A DISPOSITION DE VAISSELLE	GRATUITE

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE			
	COMMUNE	HORS COMMUNE	PROFESSIONNELS
Salle avec cuisine	360 € / 1 jour	420 € / 1 jour	500 € / 1 jour
	440 € / 2 jours	500 € / 2 jours	580 € / 2 jours
	500 € / 3 jours	560 € / 3 jours	640 € / 3 jours
Salle sans cuisine pour famille + de 50 personnes. Réservation dans un délai maximal de 3 mois avant la date.	160 € / 1 jour	200 € / 1 jour	Non concerné
	200 € / 2 jours	240 € / 2 jours	
Manifestations avec entrée payante (Réunions, théâtre, concours de belote, loto...)	160 € / Jour 220 € / 2 jours	220 € / jour 280 € / 2 jours	300 € / 1 jour 360 € / 2 jours
Chauffage	100 € / JOUR	150 € / 2 JOURS	50 € / JOUR SUP
Mise à disposition des containers à ordures ménagères et recyclables	25€ (Utilisation suivant strictement les consignes de tri)		
MISE A DISPOSITION DE VAISSELLE	GRATUITE		
Prêt vidéoprojecteur, écran, sono	Gratuit et caution de 1 000 €		
Caution pour entretien des lieux 200 €	Caution pour dégradation du matériel 500 €		
Association de la commune pour évènementiel / Gratuité une fois par an			

Lorsque la convention est signée le tarif reste valable même en cas de changement de tarif.

TARIFS CIMETIERE SERIGNE

Emplacement de 2 m²

Concession trentenaire : 100 €
 Concession cinquantaenaire : 150 €

Emplacement de 4 m²

Concession trentenaire : 200 €
 Concession cinquantaenaire : 300 €

Columbarium

Concession cinéraire 15 ans : 380 € (+ gravure porte)
 Concession cinéraire 30 ans : 690 € (+ gravure porte)
 Concession cinéraire 50 ans : 940 € (+ gravure porte)

La dispersion des cendres sur le Jardin du souvenir est gratuite, la gravure de la plaquette sera facturée par le marbrier.

Cavurne

Concession trentenaire : 100 € Concession cinquantaenaire : 150 €

Au prix de la concession se rajoute le coût de la cavurne déjà en place : 336 € (valeur d'acquisition par la commune)

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20h30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie - GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine - LÉRIDON Marylène - SCHLICH Ludivine
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain - FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : Madame Julie BOUILLAUD

2024-12-153-Règlement de cantine-garderie à compter du 1^{er} janvier 2025

Madame Guilmineau rappelle à l'assemblée que les familles ont reçu dans le courant de l'été 2024 un dossier comprenant :

- Le règlement de cantine-garderie 2024-2025
- Un document d'urgence et une autorisation parentale de sortie d'école
- Un permis à point

Le règlement de cantine-garderie apporte aux familles les règles de fonctionnement des services périscolaires: tarifs, horaires, modalités de réservation ou d'annulation ... Ce règlement a été modifié par avenant lors de la séance du mardi 17/09/2024 afin de permettre aux familles d'inscrire leurs enfants de 8h30 à 8h45.

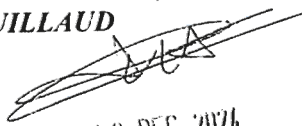
Le permis à points signé par les familles et enfants avait pour but d'explicitier les règles de vie à respecter et les possibles sanctions encourues en cas de non-respect des règles. Or, la mise en œuvre de ce permis à point en ce début d'année scolaire a généré une gestion complexe de ce dispositif en raison des nombreuses infractions aux règles de vie constatées par les agents : beaucoup de retrait de points et de rencontres avec les familles. Aussi, après concertation entre les membres de la commission des affaires scolaires et les agents, il a été décidé de revoir ce dispositif de la façon suivante :

- Simplifier les règles
- Proposer une échelle de sanctions (à partir du CP)
- Informer les familles par mail de ce nouveau règlement et les élèves à la rentrée de janvier lors des temps de classe

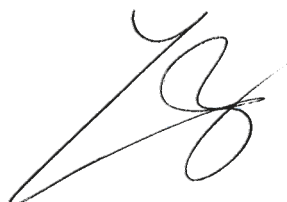
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **De VALIDER** la suppression de l'actuel permis à point remplacé par un document détaillant les droits et devoirs des élèves qui fréquentent les services périscolaires et l'échelle des sanctions qui sera annexée à ce document.

Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance,
Julie BOUILLAUD



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 18 DEC. 2024
et publication du 18 DEC. 2024
Le Maire, Yves BAUDRY



Pour extrait conforme
Le Maire
Yves BAUDRY



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 13
Conseillers présents : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20h30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie - GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine - LÉRIDON Marylène - SCHLICH Ludivine
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain - FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : Madame Julie BOUILLAUD

2024-12-154 – Droit de préemption urbain – 12 rue du petit logis

M. Le Maire informe d'une demande d'intention d'aliéner relative aux parcelles ci-dessous :

Situation du bien pour une surface totale de 4a 71 ca selon le détail ci-dessous :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	222	12 rue du Petit logis	66 ca
AB	622	Le Bourg	16 ca
AB	623		47 ca
AB	634	Ruc de Fontenay	07 ca
AB	223		25 ca
AB	673		29 ca
AB	636		04 ca
AB	640	Lc Bourg	75 ca
AB	643		01 a 84 ca
AB	645		18 ca

Et à titre indivis, un ensemble parcellaire à usage de passage commun pour une surface totale de 3a 28ca :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	625	Le bourg	01 a 36 ca
AB	626		60 ca
AB	627	Rue du petit logis	10 ca
AB	630	Le bourg	36 ca
AB	637	Rue de Fontenay	86 ca

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

-RENONCE à son droit de préemption concernant l'ensemble parcellaire indiqué ci-avant.

-AUTORISE M.le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par Me MOMPERT, notaire à Fontenay-Le-Comte (Vendée).

Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance,
Julie BOUILLAUD

Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le
Et publication du
Le Maire, Yves Baudry

18 DEC. 2024

18 DEC. 2024



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 13
Conseillers présents : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20h30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie - GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine - LÉRIDON Marylène - SCHLICH Ludivine
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain - FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : Madame Julie BOULLAUD

2024-12-155 – Droit de préemption urbain – parcelle AB 900

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'une demande d'intention d'aliéner a été reçue en Mairie concernant la vente de la parcelle AB 900 (441 m2), située 6 rue des coquelicots.

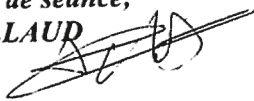
Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE **RENONCER** à son droit de préemption concernant les parcelles AB 900.
- D' **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par Maître Hélène AUVINET, notaire à l'Hermenault

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix):

- RENONCE** à son droit de préemption concernant la parcelle AB 900
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par Maître Nicoleta MIHALACHE-BARON, notaire à Fontenay-Le-Comte.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Julie BOULLAUD



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 18 DEC 2024
et publication du 18 DEC 2024
Le Maire, Yves BAUDRY

Pour extrait conforme
Le Maire
Yves BAUDRY



SLOW

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers inscrits : 13
Conseillers présents : 13

Du MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20h30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie - GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine - LÉRIDON Marylène - SCHLICH Ludivine
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain - FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : Madame Julie BOUILLAUD

2024-12-156 – Droit de préemption urbain – parcelle AB 436

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'une demande d'intention d'aliéner a été reçue en Mairie concernant la vente de la parcelles AB 436 (807 m2), située 32 rue de Fontenay (lot 8 lotissement le Coteau).

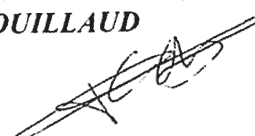
Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE **RENONCER** à son droit de préemption concernant les parcelles AB 436.
- D' **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par Maître Patricia BILLON-MICHAUD, notaire à Fontenay-Le-Comte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- RENONCE** à son droit de préemption concernant la parcelle AB 436
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par Maître Patricia BILLON-MICHAUD, notaire à Fontenay-Le-Comte.

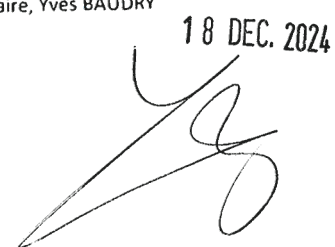
*Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance,
Julie BOUILLAUD*



*Pour extrait conforme
Le Maire
Yves BAUDRY*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le
et publication du 18 DEC 2024
Le Maire, Yves BAUDRY



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers inscrits : 13
Conseillers présents : 13

Du MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20h30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie - GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine - LÉRIDON Marylène - SCHLICH Ludivine
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain - FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : Madame Julie BOUILLAUD

2024-12-157 – Demandes de subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception des 2 demandes de subvention suivantes :

- Le centre des restaurants du cœur de Fontenay-Le-Comte qui a distribué près de 1700 repas à 8 des administrés de la commune et qui a accueilli 3 familles au cours de la période 2023-2024. L'association sollicite une subvention à hauteur de 1 € / repas, soit 1700,00 €.
- La MFR Saint Florent des bois située Rives de l'Yon (formations Bac Pro Vente en animalerie, jardinerie, services à la personne, et BTS Technico-commercial) qui sollicite une subvention pour l'accueil d'un jeune de la commune au sein de leur établissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- **De NE PAS ACCEPTER** ces demandes de subvention.

*Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance,
Julie BOUILLAUD*



*Pour extrait conforme
Le Maire
Yves BAUDRY*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le
et publication du.....
Le Maire, Yves BAUDRY

